

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAIXAS

Nombre de Conseillers
en exercice 23
présents 19
votants 23

Délibération N°062/2026

OBJET : CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION « COMPAGNIE QU'EST-CE A DIRE » POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN INTERVENANT THEATRE AU SEIN DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DE BAIXAS - ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

L'An Deux Mille Vingt Six : le 15 SEPTEMBRE à 19h

Le Conseil Municipal de la Commune de BAIXAS dûment convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Gilles Foxonet, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 09 septembre 2026

PRESENTS : MM G. FOXONET – F. CASTANO – S. VIDAL – B. MAHDI – S. SOULIE – C. GITARD – A. DUHAMEL – S. BANYULS – D. LOIRET – J.P. BAQUE – C. DANOY – R. SORIA – V. POLLET – B. ESPERANCA – H. ESTRELLA – N. CROS – G. HOLLE – N. GUERRA – J. DU SACRE CŒUR DE JESUS.

ABSENTS EXCUSES : V. CLUPTIL procuration à V. POLLET - S. PARIS procuration à S. VIDAL – R. HOAREAU procuration à C. DANOY – E. MARTIN procuration à N. GUERRA

ABSENTS : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Stéphanie VIDAL

Madame Sandrine SOULIE présente à l'Assemblée la convention à passer avec l'association « Compagnie Qu'est-ce à dire » pour la mise à disposition d'un intervenant en théâtre au sein des classes de l'école Elémentaire de Baixas pour l'année scolaire 2026/2027.

L'association « Compagnie Qu'est-ce à dire », employeur de l'intervenant, assure sa rémunération, charges sociales comprises, et s'acquitte des déclarations légales.

L'intervenant assurera ses interventions les lundis pour un total de 6 heures hebdomadaires pendant 32 semaines scolaires.

Le tarif horaire est fixé comme l'an dernier à 33 €. L'indemnité forfaitaire prévisionnelle pour l'année scolaire 2026/2027 a été estimée à 6 336 € (6h hebdomadaires x 32 semaines x 33€/heure).

Cette indemnité sera réglée par la Commune en trois fois :

- Le premier tiers, soit la somme de 2 112 €, 1^{ère} quinzaine de novembre 2026 ;
- Le deuxième tiers, soit la somme de 2 112 €, 1^{ère} quinzaine de février 2027 ;
- Le dernier tiers restant, soit la somme de 2 112 €, la 1^{ère} quinzaine de mai 2027.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de son rapporteur, Mme Sandrine SOULIE, Adjoint au Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Date de transmission de l'acte: 18/09/2026

Date de reception de l'AR: 18/09/2026

066-216600148-DE_062_2026-DE
A G E D I

APPROUVE la convention entre la Commune de Baixas et l'association « Compagnie Qu'est-ce à dire », pour la mise à disposition d'un intervenant en théâtre au sein de l'école Élémentaire de Baixas pour l'année scolaire 2026/2027,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte utile en la matière.

AINSI fait et délibéré à Baixas, les Jours, Mois et An que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

En Mairie, le 15 septembre 2026

Le Maire,


Gilles FOXONET



Date de transmission de l'acte: 18/09/2026

Date de reception de l'AR: 18/09/2026

066-216600148-DE_062_2026-DE
A G E D I